

Chapitre cinquième

5. Le portrait industriel et commercial

5.1 Les industries

5.1.1 Le rôle économique de l'industrie

Le secteur secondaire de la MRC de L'Islet représente une importante source d'emplois pour la région, soit 34,6 % de la population active en 2006, et sa structure industrielle est surtout caractérisée par la présence de la grande entreprise, puisque 6 établissements rassemblent 50 % des emplois manufacturiers. Quant aux entreprises de moins de 50 employés, elles ne regroupent que 21 % des emplois manufacturiers, comparativement à 27 % pour la région administrative Chaudière-Appalaches.

des entreprises de 50 à 199 employés et les tiers des entreprises de moins de 50 employés, soit 17 sur 51, exportent leurs produits. Les principales entreprises exportatrices sont Stryker Bertec Médical, Les industries Amisco et Rousseau Métal bien connues respectivement pour les lits d'hôpitaux, les meubles tubulaires et les systèmes de rangement principalement à usage industriel et commercial. Les matières plastiques et les produits électriques et électroniques sont aussi d'autres secteurs de l'activité manufacturière qui sont ouverts aux marchés canadiens et étrangers. Mentionnons à cet effet les entreprises Plastiques Gagnon et Ouellet Canada.

Autrefois, la base de l'économie de la MRC de L'Islet était axée sur les ressources naturelles, telles que l'agriculture et la forêt. Depuis plusieurs décennies, on assiste à une certaine diversification de notre économie, quoique l'industrie de la transfor-

Tableau 5-1 : Proportion d'emplois par secteur d'activité, 1991 à 2006

SECTEUR	PRIMAIRE				SECONDAIRE				TERTIAIRE			
	1991	1996	2001	2006	1991	1996	2001	2006	1991	1996	2001	2006
MRC de L'Islet	14,3	12,3	11,4	11,4	32,7	39,1	41,0	34,6	52,9	48,6	47,6	54,0
Chaudière-Appalaches	10,2	9,0	7,3	5,1	28,7	29,5	30,3	37,0	61,1	61,6	62,4	63,8
Québec	4,3	4,1	3,2	3,7	25,4	23,8	22,2	19,8	70,3	72,1	74,6	76,5

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 1991, 1996, 2001, 2006. Compilation : Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches pour les données de 1991, 1996 et 2001. Institut de la statistique du Québec, données 2006 pour la région Chaudière-Appalaches.

Le secteur industriel de la MRC est fortement exportateur puisque 40 % de ses entreprises exportent leurs produits, comparativement à 31 % pour la région Chaudière-Appalaches et 34 % pour l'ensemble du Québec. La répartition des entreprises exportatrices de la MRC, telle que le montre le tableau 5-2, se fait de la façon suivante : presque la totalité (5 sur 6) des entreprises de 200 employés et plus, 50 %

mation du bois représente, et de loin, le premier secteur manufacturier avec 56 % du nombre d'employés à la production. Outre l'industrie de la transformation du bois, la MRC de L'Islet possède des entreprises œuvrant dans l'industrie du meuble et des articles d'ameublement, de l'habillement, des produits de plastique, métalliques et électriques. La deuxième industrie en importance dans la MRC est celle du

meuble et des articles d'ameublement. Cette industrie est concentrée particulièrement à L'Islet et réunit 18,5 % du nombre d'employés à la production, comparativement à 10,6 % pour la région Chaudière-Appalaches. Elle représente 21,4 % des salaires totaux à la production et 17,6 % de la valeur des expéditions manufacturières.

lièrement à Saint-Jean-Port-Joli et à L'Islet et ne représente que 11,4 % de tous les employés à la production, alors que dans l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches, cette catégorie fait très bonne figure avec 57,7 % du nombre d'employés à la production.

Tableau 5-2 : Industries manufacturières

DÉTAIL DE L'INDUSTRIE	MRC DE L'ISLET		RÉGION C.-A.		QUÉBEC	
	NB	%	NB	%	NB	%
Nombre d'industries manufacturières	65	100%	1 155	100%	12 998	100%
de 200 employés et plus	6	9%	36	3%	449	4%
de 50 à 199 employés	8	12%	173	15%	1 709	13%
de moins de 50 employés	51	79%	946	82%	10 840	83%
Nombre d'emplois manufacturiers	2 886	100%	40 531	100%	513 083	100%
de 200 employés et plus	1 434	50%	13 595	34%	212 802	42%
de 50 à 199 employés	850	29%	15 841	39%	160 203	31%
de moins de 50 employés	602	21%	11 095	27%	140 078	27%
Nombre d'industries manufacturières exportatrices	26	100%	357	100%	4 358	100%
de 200 employés et plus	5	19%	31	9%	366	8%
de 50 à 199 employés	4	15%	117	33%	1 197	28%
de moins de 50 employés	17	65%	209	58%	2 795	64%

Source : Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, 1998 (compilation tirée du Diagnostic socioéconomique de la MRC de L'Islet, 1999).

Pour sa part, l'industrie de l'habillement engendre 14,3 % du nombre d'emplois à la production, mais représente seulement 4,2 % de la valeur des expéditions manufacturières. Ce secteur manufacturier connaît certaines difficultés dues à la concurrence asiatique. Depuis 2004, deux entreprises ont fermé leurs portes, soit Industries Troie (environ 199 emplois) à Saint-Pamphile et Confection M.P.M. (environ 40 emplois) à Sainte-Perpétue. En 2005, on ne retrouve plus que deux entreprises, soit les textiles Gauvin à Saint-Pamphile et Les Confections Lamartine à L'Islet. La catégorie «Autres types d'industries» est concentrée particu-

Selon le Centre local de développement de la MRC de L'Islet, notre activité industrielle demeure caractérisée par un faible taux de pénétration technologique. À cet effet, plus du tiers des emplois sont confinés dans des secteurs à faible technologie alors que les entreprises de moyenne et haute technologie ne rassemblent environ que 130 emplois dans toute la MRC.

Tableau 5-3 : Secteur industriel

SECTEUR MANUFACTURIER	MRC DE L'ISLET	%	RÉGION C.-A.	%	QUÉBEC	%
	NB		NB		NB	
Industrie de la transformation du bois						
Nombre d'employés à la production	1 112	55,9%	5 372	22,3%	26 546	8,1%
Salaires totaux à la production (000 \$)	27 400	56,3%	130 538	20,8%	701 740	7,1%
Valeur des expéditions manufacturières (000 \$)	159 503	64,3%	886 325	15,6%	5 408 300	6,4%
Valeur ajoutée manufacturée (000 \$)	76 453	61,1%	406 940	18,6%	2 618 532	6,8%
Industrie du meuble et articles d'ameublement						
Nombre d'employés à la production	368	18,5%	2 480	10,6%	12 371	3,8%
Salaires totaux à la production (000 \$)	10 391	21,4%	56 381	9,0%	267 291	2,7%
Valeur des expéditions manufacturières (000 \$)	43 750	17,6%	276 769	4,9%	1 346 252	1,6%
Valeur ajoutée manufacturée (000 \$)	23 659	18,9%	160 600	7,4%	731 582	1,9%
Industrie de l'habillement						
Nombre d'employés à la production	285	14,3%	2 341	9,7%	37 613	11,5%
Salaires totaux à la production (000 \$)	5 012	10,3%	37 754	6,0%	693 106	7,0%
Valeur des expéditions manufacturières (000 \$)	10 509	4,2%	106 867	1,9%	3 865 136	4,5%
Valeur ajoutée manufacturée (000 \$)	6 284	5,0%	74 355	3,4%	1 865 136	4,8%
Autres types d'industries						
Nombre d'employés à la production	226	11,4%	13 894	57,7%	250 372	76,6%
Salaires totaux à la production (000 \$)	5 836	12,0%	402 798	64,2%	8 209 442	83,2%
Valeur des expéditions manufacturières (000 \$)	34 468	13,9%	4 418 897	77,7%	74 513 302	87,5%
Valeur ajoutée manufacturée (000 \$)	18 689	14,9%	1 542 133	70,6%	33 238 153	86,5%
Total manufacturier						
Nombre d'employés à la production	1 991	100,0%	24 087	100,0%	326 902	100,0%
Salaires totaux à la production (000 \$)	48 639	100,0%	627 471	100,0%	9 871 579	100,0%
Valeur des expéditions manufacturières (000 \$)	248 230	100,0%	5 688 858	100,0%	85 132 990	100,0%
Valeur ajoutée manufacturée (000 \$)	125 085	100,0%	2 184 028	100,0%	38 453 403	100,0%

Source : Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, 1998 (compilation tirée du Diagnostic socioéconomique de la MRC de L'Islet, 1999).

5.1.2 La répartition des industries

On dénombre 4 parcs industriels équipés d'infrastructures pouvant accueillir des entreprises de différents gabarits alors qu'en 1987, lors de l'adoption du schéma d'aménagement, il n'existait aucun parc industriel sur notre territoire. Trois de ces parcs sont gérés par des sociétés administrant des fonds d'investissement disponibles dans le but d'offrir une aide financière sur les immobilisations. Il s'agit des parcs de Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Perpétue et Saint-Pamphile. Outre les parcs industriels, la grande majorité des municipalités ont

identifié dans leur règlement de zonage des zones industrielles à l'intérieur du périmètre urbain. Toutefois, certaines industries, telles que les scieries, sont implantées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Sur le territoire de la MRC de L'Islet, cette structure industrielle présente des caractéristiques particulières selon les différents secteurs géographiques. Entre autres, les municipalités du plateau appalachien accueillent principalement des industries consacrées à la transformation du bois. Il s'agit essentiellement de scieries présentes dans les municipalités de Sainte-Perpétue,

Saint-Adalbert, Tourville, Saint-Omer et Saint-Pamphile.

Ce type d'industries est localisé généralement à l'extérieur des périmètres d'urbanisation à l'exception des municipalités de Sainte-Perpétue et de Saint-Pamphile qui accueillent dans leur parc industriel et dans certaines zones industrielles ces entreprises de transformation du bois. De son côté, Sainte-Félicité a une entreprise de fabrication d'huiles essentielles située à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

reliées à la transformation du bois telles que les Industries Maibec et Matériaux Blanchet, mais également des entreprises du textile et du transport. En fait, en moins de 10 ans, cet espace a su combler les besoins des industriels et présentement la municipalité est à planifier l'agrandissement de cet espace.

La municipalité de Sainte-Perpétue a également un parc industriel. Celui-ci d'une superficie de 45,53 hectares accueille une industrie de transformation du bois, soit

Tableau 5-4 : Parcs industriels dans la MRC de L'Islet

DESCRIPTION	L'ISLET	SAINT-JEAN-PORT-JOLI	SAINT-PAMPHILE	SAINTE-PERPÉTUE
Société administrant des fonds d'investissement	Aucune	Corporation de développement industriel de Saint-Jean-Port-Joli (CODIJ)	Société de développement industriel de Saint-Pamphile (SODISPA)	Sainte-Perpétue Développement Industriel
Principaux secteurs d'activité du parc industriel	Ameublement, fonderie, etc.	Plastique, béton, transport	Transport, confection de vêtements, transformation du bois, terrains horticoles	Produits forestiers
Nombre d'entreprises dans le parc	3	7	12	1
Nombre d'employés dans le parc	200	76	165	75
Superficie totale (hectare)	8,37	20,48	52,68	45,53
Accès à l'électricité	Oui	Oui	Oui	Oui
Accès à l'aqueduc	Oui	Oui	Oui	Oui
Accès au chemin de fer	Oui	Oui	Non	Non
Mesures incitatives	Subvention municipale	Programme d'aide de la CODIJ	Subvention annuelle 5 000 \$ pendant 5 ans, remboursement de la taxe foncière sur une période de 30 mois	Programme d'aide SPDI
<i>Sources : www.quebecmunicipal.qc.ca/repertoires (14 décembre 2005). CLD de la MRC de L'Islet (mise à jour du nombre d'employés dans le parc industriel de Saint-Jean-Port-Joli).</i>				

Le parc industriel le plus important se situe à Saint-Pamphile et occupe une superficie de 52,68 hectares. Il est géré par la Société de développement industriel de Saint-Pamphile (SODISPA). Cette société a pour but de promouvoir, favoriser et stimuler le développement économique et social de son milieu. Localisé en bordure de la frontière canado-américaine, le parc industriel accueille des industries de grande densité

l'entreprise ISPAR. Malgré la présence d'un parc industriel, certaines entreprises se localisent à l'extérieur de celui-ci, soit dans une zone commerciale, telles que Nortek spécialisée dans la manufacture de chaises à billes et de sofas-lits ou à l'extérieur du périmètre urbain dans une zone agroforestière, telles que Bois de sciage Lafontaine.

Deux municipalités de la plaine du littoral hébergent une plus grande variété d'entreprises manufacturières de deuxième et troisième transformation ne reposant pas sur des ressources naturelles de la MRC, soit L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli.

La municipalité de L'Islet accueille 10 entreprises manufacturières qui œuvrent dans la fabrication de meubles, de mobilier et d'accessoires médicaux ainsi que dans d'autres secteurs industriels. Ces industries manufacturières emploient 1 000 personnes, et ce, dans un rayon de 1 km². La municipalité, propriétaire d'un parc industriel d'une superficie de 8,37 hectares localisé au nord-est de l'autoroute 20 (Jean-Lesage), a construit un condo industriel pour aider le démarrage de la petite industrie. Toutefois, la majorité des entreprises manufacturières ne se sont pas implantées dans le parc industriel. Elles se retrouvent dans des zones industrielles éparpillées à l'intérieur du périmètre urbain, côtoyant les zones résidentielles, récréatives et la zone agricole provinciale.

Ce phénomène crée de nombreux casse-tête à l'administration municipale, mais également à l'industriel qui souhaite agrandir son entreprise. D'ailleurs des entreprises ont déménagé des résidences pour prendre l'expansion nécessaire au développement de leur compagnie. D'autres entrepreneurs songent à acheter les résidences contiguës à leur entreprise afin d'acquérir l'espace nécessaire à l'agrandissement de leur bâtisse, et ce, sans toujours passer par une demande d'exclusion à la CPTAQ.

Depuis la fusion municipale avec L'Islet-sur-Mer et Saint-Eugène, L'Islet a suffisamment de place pour accueillir de nouvelles indus-

tries sur son territoire. Toutefois, cette situation peut créer davantage l'éparpillement de cette activité et une mauvaise cohabitation entre les usages. Il est donc important de prévoir un espace assez grand afin de concentrer l'activité industrielle et lui offrir des services répondant à ses besoins. C'est pourquoi la municipalité de L'Islet prévoit la construction d'un nouveau parc industriel au sud-ouest de l'autoroute 20 et donnant accès à la route 285. Ce parc industriel occupera une superficie d'environ 11,20 hectares.

Quant à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, on retrouve la présence de plusieurs entreprises manufacturières hors du parc industriel. Cette situation soulève certains problèmes tels que l'éparpillement des industries, l'augmentation du conflit entre le résidentiel et l'activité industrielle et bien sûr, la zone agricole provinciale par rapport à l'agrandissement de certaines industries.

La municipalité de Saint-Jean-Port-Joli possède un parc industriel d'une superficie de 20,48 hectares situé à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation en bordure de l'autoroute 20. On y retrouve 7 entreprises, soit 39 % des industries avec des effectifs totaux de 76 personnes. Le parc industriel est limité en raison de la présence du développement domiciliaire très proche. En effet, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs recommande une distance minimale de 300 mètres entre une industrie et une résidence afin de limiter les contraintes environnementales (bruit, émission de poussière, etc.). Pour cette raison, le parc industriel n'offre plus d'espaces vacants disponibles à la construction manufacturière. Devant le manque d'espace, la municipalité prévoit

agrandir son parc industriel à l'ouest de la rue des Sociétaires en bordure de la voie ferrée sur une superficie d'environ 11,75 hectares. Cette planification permettra de concentrer les entreprises dans un secteur stratégique, soit à proximité de l'autoroute 20 et de la voie ferrée, près des infrastructures d'égout et d'aqueduc, loin du développement domiciliaire et des bâtiments d'élevage, et ce, afin de diminuer les conflits d'usages entre les activités industrielles, résidentielles et agricoles.

Quant aux municipalités du piedmont, on retrouve une entreprise manufacturière à Saint-Damase-de-L'Islet spécialisée dans la fabrication de produits en plastique et Saint-Cyrille-de-Lessard accueille une entreprise manufacturière qui se spécialise dans la fabrication de moulures d'acier. Ces deux entreprises sont implantées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

5.1.3 L'orientation et les objectifs

L'orientation : reconnaître l'importance des activités industrielles sur son territoire.

Les **objectifs** sont :

- **Consolider les parcs industriels.**
- **Favoriser le maintien des industries existantes.**
- **Éviter et diminuer les conflits d'usages entre l'industrie et le développement urbain.**

- **Favoriser une meilleure intégration des activités industrielles dans leur environnement.**
- **Favoriser la localisation stratégique des industries du secteur forestier.**
- **Poursuivre son rôle économique et son autonomie régionale.**

5-6

5.1.4 Les moyens de mise en œuvre

L'expérience du premier schéma d'aménagement montre qu'il est parfois difficile de répondre rapidement à la demande d'un promoteur et des municipalités locales. La MRC doit donc s'assurer de rendre des espaces appropriés disponibles pour l'agrandissement des industries existantes et l'implantation de nouvelles industries. En ce sens, la MRC a délimité, au chapitre 6, les périmètres d'urbanisation des 14 municipalités. Les nouvelles délimitations de certains périmètres urbains permettront de répondre aux besoins des municipalités qui sont aux prises avec un manque d'espace industriel.

Considérant les impacts négatifs engendrés par l'activité industrielle, la MRC devra s'assurer que les industries de grande et moyenne échelles se concentrent dans les parcs industriels de L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Pamphile et Sainte-Perpétue. De plus, afin d'éviter et diminuer les conflits d'usages entre l'industrie et le développement urbain, il serait souhaitable que la MRC et les municipalités élaborent une politique d'écrans tampons entre les industries et le développement urbain.

Tableau 5-5 - Répartition de l'emploi du secteur tertiaire dans la MRC de L'Islet

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOIS				VAR. 01-06	
	2001	%	2006	%	NB	%
Gestion	465	10,5%	605	12,5%	140	30,1%
Affaires, finances et administration	1 055	23,9%	1 170	24,1%	115	10,9%
Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées	280	6,3%	290	6,0%	10	3,6%
Secteur de la santé	410	9,3%	455	9,4%	45	11,0%
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	500	11,3%	565	11,6%	65	13,0%
Arts, culture, sports et loisirs	115	2,6%	150	3,1%	35	30,4%
Ventes et services	1 585	35,9%	1 615	33,3%	30	1,9%
Total	4 410	100,0%	4 850	100,0%	440	10,0%

Source : Statistique Canada, recensements de 2001 et 2006.

En matière de développement, le conseil de la MRC entend faire siennes les orientations du CLD de la MRC de L'Islet de façon à travailler en partenariat avec les gens d'affaires, voir en annexe le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi de la MRC de L'Islet.

5.2 Les commerces et services

5.2.1 Le rôle économique des commerces et services

Le secteur tertiaire constitue la plus importante source d'emplois de la MRC de L'Islet, soit 54 % de la population active en 2006. Cependant, les emplois tertiaires y sont relativement moins nombreux que dans l'ensemble de la région de Chaudière-Appalaches (63,8 %) et du Québec (76,5 %). En effet, la MRC est principalement à vocation rurale (agricole et agroforestière); ainsi, le secteur primaire occupe une bonne place dans la structure de l'emploi comparativement à la moyenne québécoise. De plus, la MRC se caractérise par une forte empreinte

manufacturière qui se traduit par une proportion importante d'emplois dans le secteur secondaire, principalement dans l'industrie de la transformation du bois.

Entre 2001 et 2006, le nombre d'emplois dans le secteur tertiaire a connu une hausse de 10 % passant de 4 410 à 4 850. Alors que l'emploi dans le secteur de la vente et des services se maintient, c'est surtout le secteur de la gestion ainsi que le secteur des arts, de la culture, des sports et des loisirs qui contribuent à l'augmentation des emplois.

En 2006, les secteurs des ventes et des services occupent une place prépondérante en termes d'emplois, soit 35,9 % suivis du secteur des affaires et des finances (23,9 %) et de l'enseignement et de l'administration publique (11,3 %).

Dans la MRC de L'Islet, les nombreux attraits et activités touristiques ont favorisé le développement et la consolidation de nombreux commerces et services sur le

territoire. Ainsi, l'hébergement et la gastronomie y sont bien représentés, on retrouve plusieurs gîtes et auberges et des tables champêtres qui offrent à la clientèle touristique une cuisine de grande qualité. Au niveau de l'hébergement, l'offre tend à s'associer à de nouveaux services axés sur les soins personnels. Par exemple, l'Auberge du Faubourg offre maintenant les services d'un centre de santé à la clientèle touristique. De plus, considérant l'importance de l'industrie touristique à Saint-Jean-Port-Joli, le gouvernement du Québec a reconnu à cette municipalité un statut de «zone touristique». Cette reconnaissance permet à certains commerces (alimentation) de cette localité de déroger à la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* pendant les congés fériés et les fins de semaine.

Sur le territoire, le commerce de détail est fortement orienté vers les besoins d'accommodation (alimentation, quincaillerie, pharmacie) entraînant par le fait même un important phénomène de fuites commerciales vers Montmagny, La Pocatière, Lévis et Québec pour les achats de nature spécialisée (vêtements, chaussures, articles de sport, meubles, automobiles, etc.). Ces fuites commerciales entraînent éventuellement la fermeture de commerces sur le territoire.

De plus, avec le phénomène des magasins-entrepôts et des magasins à rabais, on assiste depuis une quinzaine d'années à un redéploiement et à une restructuration de la fonction commerciale principalement dans les grands centres urbains. Ainsi, le développement commercial de la MRC, et plus particulièrement de Saint-Jean-Port-Joli, L'Islet et Saint-Pamphile, se trouve dans

une situation relativement vulnérable. Dans ce contexte, la consolidation des 3 pôles régionaux et la revitalisation des artères commerciales traditionnelles au cœur des villages apparaissent comme des enjeux importants.

En 2000, selon les données de Statistique Canada, les dépenses potentielles des ménages sur le territoire de la MRC de L'Islet étaient évaluées à plus de 300 millions de dollars. Puisque le phénomène des fuites commerciales est important et préoccupe les intervenants municipaux et économiques de la MRC de L'Islet, une politique d'achat local a été mise en place par la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet afin de contrer les effets négatifs associés à ce phénomène. À cet effet, des certificats d'achat régional sont offerts via la chambre de commerce afin de favoriser l'achat local.

5.2.2 La répartition des commerces et services

La majorité des commerces et services sont localisés dans les noyaux villageois, mais on retrouve également quelques établissements le long des principales voies routières. En 2008, les municipalités qui concentrent le plus grand nombre de commerces et services et qui par là polarisent leur voisinage immédiat sont Saint-Jean-Port-Joli (31,4 %) et L'Islet (22,1 %) pour les municipalités de la plaine et du piedmont et Saint-Pamphile (13,1 %) pour les municipalités du plateau.

Ces 3 municipalités ont une aire d'influence supralocale puisque leur aire d'attraction repose sur l'offre de services semi-courants tels qu'un CLSC, une clinique médicale, une école secondaire, une salle de spectacle. Les

autres municipalités de la MRC possèdent une aire d'influence locale puisqu'elles offrent des biens et services courants tels une épicerie, une école primaire, une caisse populaire, un bureau de poste.

Depuis quelques années, bien que la MRC connaisse une augmentation du nombre d'emplois dans le secteur tertiaire, elle connaît toutefois une diminution du nombre de commerces et services. À cet effet, certaines localités ont perdu des services de proximité essentiels. Au niveau de l'éducation, les municipalités de Saint-Omer, Tourville, l'ancienne ville de L'Islet, Saint-Damase-de-L'Islet et plus récemment Saint-Adalbert ont connu la fermeture de leur école primaire. De plus, suite à la fusion des

commissions scolaires, le personnel administratif a été transféré à Montmagny.

Par ailleurs, on ne retrouve aucun bureau de poste, seulement un comptoir postal, à Saint-Adalbert, Sainte-Félicité, Sainte-Louise et Saint-Omer et plusieurs localités n'ont pas de marché d'alimentation complet, de quincaillerie, de pharmacie et de poste d'essence.

Entre 2001 et 2008, la MRC de L'Islet a enregistré une baisse du nombre de commerces et services de 9,3 %. La diminution du nombre de commerces et services est particulièrement marquée dans les municipalités de Saint-Damase-de-L'Islet (-41,7 %), Tourville (-28,6 %), Saint-Pamphile (-25,4 %) et Saint-Marcel (-25 %).

Tableau 5-6 : Nombre de commerces et services par municipalité

MUNICIPALITÉ	NOMBRE DE COMMERCES ET SERVICES				VAR. 01-08	
	2001	%	2008	%	NB	%
Plaine du littoral						
L'Islet	216	19,9%	218	22,1%	2	0,9%
Saint-Jean-Port-Joli	327	30,1%	310	31,4%	-17	-5,2%
Sainte-Louise	23	2,1%	25	2,5%	2	8,7%
Saint-Roch-des-Aulnaies	65	6,0%	49	5,0%	-16	-24,6%
Sous total	631	58,0%	602	61,1%	-29	-4,6%
Piedmont						
Saint-Aubert	50	4,6%	53	5,4%	3	6,0%
Saint-Cyrille-de-Lessard	30	2,8%	33	3,3%	3	10,0%
Saint-Damase-de-L'Islet	24	2,2%	14	1,4%	-10	-41,7%
Sous-total	104	9,6%	100	10,1%	-4	-3,8%
Plateau appalachien						
Saint-Adalbert	25	2,3%	23	2,3%	-2	-8,0%
Sainte-Félicité	17	1,6%	14	1,4%	-3	-17,6%
Saint-Marcel	20	1,8%	15	1,5%	-5	-25,0%
Saint-Omer	5	0,5%	7	0,7%	2	40,0%
Saint-Pamphile	173	15,9%	129	13,1%	-44	-25,4%
Sainte-Perpétue	84	7,7%	76	7,7%	-8	-9,5%
Tourville	28	2,6%	20	2,0%	-8	-28,6%
Sous-total	352	32,4%	284	28,8%	-68	-19,3%
Total	1087	100,0%	986	100,0%	-101	-9,3%
<i>Source : CLD de la MRC de L'Islet, 2001 et 2008.</i>						

Suite à la fusion ou la restructuration administrative de certains services, la MRC a connu une perte d'emplois au niveau du personnel administratif. Nous n'avons qu'à penser à la fusion des commissions scolaires et la restructuration des CLSC qui amènent une partie des emplois administratifs à Montmagny. Les caisses populaires Desjardins ont fait de même en centralisant leur centre financier aux entreprises à Montmagny. La fusion entre La Promutuel Montmagny-L'Islet a également créé des pertes d'emplois sur notre territoire.

Enfin, la perte graduelle des services et des emplois a des répercussions importantes sur nos communautés. La MRC de L'Islet connaît un vieillissement de sa population et un exode des jeunes. Sachant que les services s'éloignent progressivement, comment pourrions-nous maintenir notre population dans son milieu? Que pouvons-nous faire pour pallier à cette situation?

5.2.3 L'orientation et les objectifs

L'orientation : favoriser le développement des commerces et services sur son territoire.

Les **objectifs** sont :

- **Maintenir une concentration des commerces et services dans les secteurs existants.**
- **Promouvoir les commerces et services locaux (achat local).**
- **Améliorer l'offre des commerces par une spécialisation accrue dans certains domaines.**

- **Favoriser la revitalisation des artères commerciales par une amélioration de l'affichage et des façades des bâtiments commerciaux.**
- **Préserver et consolider les services publics existants (écoles, services de santé, etc.)**

5-10

5.2.4 Les moyens de mise en œuvre

La MRC de L'Islet entend favoriser le développement des activités commerciales sur son territoire. Pour ce faire, elle souhaite favoriser une concentration des commerces et services sur les principales artères commerciales afin d'éviter l'éclatement de plusieurs pôles commerciaux dans une même municipalité. Elle invite donc les municipalités à identifier dans les plans d'urbanisme des zones précises et regroupées où les commerces de vente au détail ou en gros seraient permis.

La MRC souhaite également améliorer la diversité des commerces et des services offerts et souhaite revitaliser les artères commerciales par une amélioration de l'affichage et des façades des bâtiments commerciaux. Dans cette optique, la MRC peut établir un partenariat avec la fondation *Rues principales*. Cet organisme offre une expertise afin de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine, la relance économique, la revitalisation et la valorisation des artères commerciales traditionnelles au cœur des villages.

Dès que l'on achète à l'extérieur de la région, c'est une fuite commerciale et par conséquent de l'argent perdu pour l'éco-

nomie locale. L'impact de ce phénomène à moyen terme est l'éventuelle fermeture des commerces qui sont incapables d'atteindre un volume d'affaires suffisant. Pour pallier à cette situation, la MRC de L'Islet souhaite mieux faire connaître les différents commerces et services de la MRC de L'Islet afin que la population achète davantage localement. Pour ce faire, la MRC entend soutenir le CLD dans la conception d'un outil de diffusion de l'ensemble des commerces et services du territoire.

La MRC entend préserver et consolider les services publics sur son territoire, dont le maintien des écoles. Actuellement, plusieurs écoles présentent déjà un seuil critique au niveau du nombre d'élèves, telles que Saint-Cyrille-de-Lessard et Sainte-Félicité. Cette situation est préoccupante. À cet effet, la MRC veut collaborer avec les commissions scolaires afin de trouver des solutions pour offrir et conserver ces services d'éducation, essentiels à la population et à la survie des municipalités.